

Pays d'Europe centrale et orientale PECO: coopération industrielle

1995/2036(COS) - 14/03/1995 - Document de base non législatif

Dans ce document, la Commission passe en revue les principaux objectifs de coopération dans l'optique d'une pré-adhésion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) à la Communauté et réfléchit aux retombées industrielles de l'intégration progressive de ces pays dans l'économie européenne. Cette communication se concentre en particulier sur les PECO qui ont déjà ou qui conclueront bientôt des accords européens avec l'Union (Pologne, Hongrie, Républiques Tchèques et Slovaques, Roumanie, Bulgarie, Républiques baltes, Slovénie). Selon la Commission, l'état d'avancement de la privatisation industrielle varie considérablement selon les pays, mais dans l'ensemble l'industrie de l'Europe de l'Est connaît d'énormes besoins de restructuration et de rénovation impossibles à réaliser sans investissements étrangers, et sans un transfert de technologie et de savoir-faire. L'Union a, pour sa part, déjà grandement contribué au processus de transition grâce: - aux accords européens d'association qui visent à assurer la liberté des échanges et offrent une large plate-forme de coopération dans tous les domaines de l'économie; - aux décisions du Conseil d'Essen qui encouragent la coopération régionale et stimulent la coopération commerciale; - à son assistance et à la coopération dans le domaine industriel et dans le secteur de la recherche-développement afin d'aider ces pays à accroître leur potentiel industriel. La future stratégie doit poursuivre 3 objectifs prioritaires: - améliorer les conditions générales de la croissance industrielle; - privatiser, restructurer et moderniser les entreprises; - promouvoir l'investissement (en travaillant avec d'autres entités telles que la BERD et la BEI). Trois types d'instruments doivent être mis en oeuvre en priorité pour atteindre ces objectifs: - les accords européens constituent l'orientation de base pour la politique de l'Union en matière d'assistance, PHARE jouant un rôle croissant pour frayer la voie de la coopération puis de l'intégration. Dans ce cadre, des actions dans les principaux domaines suivants sont envisagées: .exploitation de la structure institutionnelle des accords européens (comités mixtes), .livre blanc sur la préparation des pays associés à l'intégration au marché intérieur, .gestion de la qualité (normes /certification), .cadre réglementaire et administratif de l'investissement, .aide à la privatisation, la restructuration et la modernisation de l'industrie, .promotion des relations commerciales et coopération transfrontière et interrégionale, .politique de la concurrence, commerce, environnement et formation; - la coopération scientifique et technologique doit être intensifiée et orientée vers la société de l'information; - l'industrie de l'Union doit être plus fortement mobilisée.